

Communiqué de presse

Cergy, le 6 novembre 2025

AIDE AUX VICTIMES ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Près de 325 000 euros pour soutenir les victimes et prévenir la délinquance et la récidive

Le Département réaffirme son engagement en matière de solidarité et de sécurité, en soutenant des dispositifs essentiels pour l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention de la délinquance et de la récidive. Au total, près de 325 000 euros sont mobilisés pour soutenir les acteurs du territoire et leurs actions au service des Valdoisiens.

« Protéger les victimes, prévenir la récidive et donner une place à chacun dans la société, c'est tout le sens de notre action. Derrière les dispositifs et les structures que nous soutenons, il y a des femmes, des hommes et des enfants qui traversent une épreuve. Le rôle du Département, c'est d'être à leurs côtés, d'aider à réparer, à prévenir et à redonner confiance. Le soutien aux acteurs valdoisiens dans ce domaine est cruciale, il permet chaque année d'accompagner plus de 10 000 Valdoisiens dans le cadre de l'aide juridique, de réaliser 13 000 heures de travaux d'intérêt généraux, d'accompagner plus de 280 auteurs de violences conjugales et d'accompagner près de 4 800 jeunes dans des actions de prévention » **souligne Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département.**

Le Département est engagé de longue date dans une politique volontariste de prévention de la délinquance, afin de répondre aux besoins des Valdoisiens et de garantir un accompagnement global de la protection des victimes à la prévention de la récidive. Il soutient notamment diverses actions et structures favorisant l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention primaire, secondaire et tertiaire (récidive) de la délinquance.

Cet engagement se traduit par le soutien au Conseil Départemental d'Accès au Droit et aux Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), ainsi que par la participation du Département au dispositif téléphone grave danger et au financement d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (**liste et détails pages suivantes**).

En matière de prévention de la récidive son action s'appuie également sur le soutien aux associations porteuses des chantiers collectifs de travaux d'intérêt général, sur la promotion de leur développement au sein des collectivités, et l'appui aux groupes de parole pour les auteurs de violences conjugales ou d'infractions à caractère sexuel. (**liste et détails pages suivantes**)

Pour l'année 2025, le Département a attribué près de 325 000 euros à 13 structures du territoire et à 2 dispositifs œuvrant pour le soutien aux victimes et la prévention de la délinquance et de la récidive.

Liste des soutiens aux structures et dispositifs du territoire qui œuvrent pour l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention de la délinquance et de la récidive :

- **Un soutien de 22 800 euros au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)** pour la tenue de permanences de médiation et d'information dans ses 7 maisons de la justice et du droit (*Argenteuil, Cergy, Ermont, Garges-lès-Gonesse, Persan, Sarcelles et Villiers-le-Bel*) et ses 4 points justice (*Gonesse, Vigny, Tribunal judiciaire de Pontoise et le centre pénitentiaire d'Osny-Pontoise*).

En 2024, 3 414 Valdoisiens ont pu rencontrer un avocat et 501 permanences ont été tenues sur ses 12 points-justice. En 2025, le CDAD a pour objectif de soutenir 600 consultations juridiques.

- **Un soutien de 105 000 euros à l'association Centres d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du 95** pour l'accompagnement des femmes se sentant en grand danger dans le cadre de violences ou de menaces de la part de leur conjoint et pour la tenue de permanences. Ces permanences se déroulent dans les unités d'accueil des victimes des unités médico judiciaires de Pontoise et de Gonesse, au siège de l'association à Cergy, dans 14 structures sociales, à la Maison des Femmes d'Argenteuil, la Mission locale de Cergy, l'Agence civile de Gonesse, au Point d'accès au droit de Vigny, au Groupement de gendarmerie de Magny-en-Vexin, dans les mairies de Pontoise et Louvres, au Tribunal Judiciaire de Pontoise et dans les 7 maisons de la justice et du droit.

En 2024, le CIDFF a informé 9 437 Valdoisiens, assuré 19 926 entretiens dont 71% destinés à des femmes victimes, et accompagné 183 bénéficiaires du dispositif Téléphone Grave Danger.

- **5 475 euros au dispositif du Téléphone Grave Danger**, mis en place grâce à la signature d'une convention pluripartite entre la Préfecture, le Département, le Tribunal de Pontoise et CIDFF 95. Ce dispositif vise à assurer une protection et une prise en charge globale de la bénéficiaire.

En 2025, 74 téléphones sur les 85 disponibles sont attribués sur le territoire.

- **Un soutien de 117 000 euros au dispositif des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie**, dont le rôle est d'accueillir, écouter, évaluer et orienter les usagers présentant une problématique à caractère social. Leur saisine se fait par les services de police, permettant une orientation vers les associations et dispositifs de droit commun. Leur présence dans l'enceinte des commissariats facilite l'accès au droit des victimes rencontrant des résistances ou des difficultés à déposer plainte, notamment dans le cas de violences conjugales.

En 2025, 9 intervenants (6 en zone police, 3 en zone gendarmerie) sont répartis sur le territoire et ont déjà accompagné plus de 1 500 dossiers.

- **Un soutien de 18 000 euros à l'association Centre pédagogique pour construire une vie active (CPCV)** qui œuvre grâce à deux chantiers d'exécution des travaux d'intérêt généraux. Le premier est ouvert en semaine pour les personnes sans activité, l'autre le samedi pour les personnes ayant une activité professionnelle ou scolaire afin de leur permettre

d'effectuer leur peine sans perturber leur activité. Le travail se concentre principalement sur le nettoyage des massifs forestiers de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle : ramassage de déchets sur le bord des routes, sur les parkings, et chemins.

En 2024, 41 personnes ont été suivies dont 16 de moins de 25 ans. Au total ces chantiers ont permis l'exécution de 3 382 heures de travaux d'intérêt généraux et le ramassage de 14 tonnes de déchets.

- Un soutien de 13 000 euros à l'association Espoir Centres familiaux de jeunes (CFDJ) pour son chantier d'insertion à la ferme refuge de la Butte Pinson à Montmagny. Avec un terrain de 114 hectares, la ferme s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'éducation populaire, visant à redynamiser le territoire et valoriser des sites désaffectés et particulièrement marqués par les problématiques de sécurité. Les personnes condamnées à des peines de travaux d'intérêt généraux effectuent diverses tâches : soins, alimentation et entretien des lieux de vie des animaux, entretien du potager, nettoyage du site, actions de transhumance, atelier bois, tri alimentaire, rénovation des locaux et infrastructures, activités agricoles saisonnières et accueil du public. Le rythme de la ferme permet de proposer des activités durant le week-end, ce qui permet une grande souplesse en termes d'horaires de travail.

En 2023, la structure a permis la réalisation de 5 000 heures de travaux d'intérêt généraux.

- Un soutien de 7 350 euros aux communes de Sannois, Persan, Taverny, et la communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV) pour l'accueil de personnes condamnées à des heures de travaux d'intérêt généraux au sein de leur commune et la réalisation de 5 201 heures en 2024.

- Un soutien de 4 000 euros à la structure Sauvegarde 95 pour le soutien au permis de conduire pour le public sous-main de justice. Ce dispositif favorise l'insertion et la sociabilisation des détenus de la Maison d'arrêt d'Osny. L'action de la structure permet donc aux personnes d'accéder au permis de conduire en développant des méthodes pédagogiques adaptées et un tarif associatif abordable. Chaque détenu doit néanmoins participer au financement de son permis. La formation théorique se déroule en détention, la conduite s'organise dans le cadre de permissions de sortie ou à la libération du détenu. Cette action permet ainsi d'éviter la récidive notamment la conduite sans permis.

En 2024, 365 élèves ont été accompagnés dans le cadre de la formation à la conduite, dont 71 ont obtenus leur code de la route et 87 leur permis.

- Un soutien de 6 000 euros à l'association Espace social pour l'éducation, la réinsertion et la réflexion (ESPERER 95) qui propose des stages de responsabilisation destinés aux hommes auteurs de violences conjugales. Cette action s'inscrit dans une approche transversale de l'accompagnement des auteurs avec l'objectif d'une mise en sécurité de l'ensemble des protagonistes : auteurs, victimes, société. Elle se décompose en trois volets : la mobilisation de place d'hébergements temporaires pour répondre au besoin d'éloignement de l'auteur, la mise en place de consultation individuelles auprès de la psychologue de l'association et l'organisation d'actions collectives sous la forme de deux groupes de paroles avec un module d'éducation et de prévention et un module de programme de responsabilisation.

En 2024, 24 stages ont été organisés, avec 212 participants ayant suivi l'intégralité des sessions. Les thématiques abordées concernaient : la procédure judiciaire, les peines

encourues, la définition de la violence, le cycle de la violence, une scénarisation en pratique de la justice restaurative, les comportements alternatifs à mettre en place.

- Un soutien de 8 000 euros à l'association Agir pour la réinsertion sociale (ARS 95) pour l'organisation de groupes de parole destinés aux auteurs de violences conjugales et d'infractions à caractère sexuel. Un travail spécifique est mené autour de la parentalité, considéré comme levier de responsabilisation particulièrement efficace. L'objectif est de permettre aux pères auteurs de violences conjugales de mesurer l'impact de leurs actes sur leurs enfants, notamment à travers la notion d'exposition précoce à la violence et ses conséquences sur le développement affectif.

En 2024, 18 séances ont été organisées, réunissant entre trois et six personnes par séance. En parallèle des groupes, 14 suivis individuels ont été engagés pour des personnes présentant un profil incompatible avec le groupe ou en attente de leur entrée.

- Un soutien de 3 000 euros à l'association Centre départemental de loisirs jeunes du Val d'Oise (CDLJ) qui organise des actions afin de prévenir la délinquance juvénile en direction de jeunes âgés de 10 à 18 ans. Les actions sont mises en place au sein des deux antennes de Cergy et de Villiers-le-Bel et visent à responsabiliser les jeunes et déconstruire les préjugés sur les professions de la police par le biais d'activités encadrées par des fonctionnaires de la Police nationale. Dans le cadre de son volet formation, proposent aux jeunes âgés de 17 ans de passer le BAFA, en finançant leur formation. En contrepartie les jeunes doivent être animateur 10 jours dans leur centre pendant les vacances scolaires. Le passage du PSC 1 est quant à lui proposé aux jeunes de 13 à 17 ans.

En 2023, l'antenne de Cergy a accueilli 4 329 jeunes avec 72 adhérents à l'année et l'antenne de Villiers-le-Bel compté 103 jeunes adhérents et 6 206 jeunes accueillis.

- Un soutien de 14 500 euros à l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) pour ses actions éducatives permettant l'ouverture des jeunes aux notions de citoyenneté et de tolérance mais également de prévention des phénomènes de violences, de ruptures et de conduites à risques. L'association propose également des vacances apprenantes en partenariat avec « La commanderie d'Arville » et propose aux jeunes une participation au service national universel.

En 2024, 373 jeunes ont pu bénéficier d'une action de prévention et 85 du dispositif des colonies apprenantes.

Contacts presse :

Julie Jouret

Julie.jouret@valdoise.fr

Tél. 01 34 25 34 17

Yness DELPINO

Presse@valdoise.fr

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [X](#).